



SAVIEZ-VOUS QUE...

vol.1 no2

VACANCES

En plus de nous imposer deux semaines de vacances durant juillet, malgré la réponse défavorable (95%) des membres de l'A.P.P.A., notre "bon" employeur a décidé que les employés(ées) en absence prolongée pour maladie, accident de travail ou pour tout autre motif, verront leur absence interrompue durant cette période pour se voir installer deux semaines de vacances. Ils continueront leur absence par la suite.

"Belles vacances en perspective"

Lorsque la Commission mentionne pour tout motif, il s'agit aussi des motifs pour mariage, décès, juré ou témoin, paternité, adoption, etc. L'exception qui confirme la règle est pour le congé de maternité.

Cette directive vient à l'encontre de l'article 5-6.02 à la page 50 du décret dans lequel il est mentionné qu'une personne en absence prolongée au moment où elle doit prendre ses vacances, reporte ses vacances à une date ultérieure.

Les représentants du syndicat ont déposé un grief, conjointement avec les trois autres syndicats de la C.E.C.M.

Mais croyez-vous qu'il serait possible de régler ce problème sans attendre des semaines, sinon des mois? Nous, nous le croyons, c'est pourquoi des représentants des quatre syndicats impliqués ont demandé une audition à la plus haute instance décisionnelle de la C.E.C.M., soit le Conseil des Commissaires pour le 13 juin 1984. Il serait intéressant que vous veniez entendre de la bouche même des commissaires élus la réponse qu'ils ont à nous donner.

A compter du lundi 11 juin, nous serons en mesure de vous confirmer l'heure de l'audition par le biais du code-à-phone au numéro 254-6298.

RECONNAISSANCE DE SERVICE

Il semblerait qu'une entente soit intervenue entre le syndicat des professionnels et la C.E.C.M. quant à la reconnaissance du service à la C.E.C.M. pour les femmes qui ont été mises-à-pied lors de leur mariage (règlement antérieur à 1962).

Les enseignantes avaient déjà cet avantage.

L'A.P.P.A. vérifie si certaines de ses membres pourraient être couvertes par cette entente.

SUJET A SUIVRE...

L'EQUIPE DE REDACTION:

Normand Bissonnette
Antonio Jean
Raymond Maltais

Jacques Cyr
Francine Jolicoeur
François Martel

Josette DeLafontaine-Hébert
Martine Joliveau
Jacques Saindon